

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2017

Objet : Associations locales : Modification des délégués du Conseil municipal

Rapporteur : Pascal CHARMOT

Le Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le Conseil municipal de procéder à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ainsi que leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Suite à la nécessité de remettre à jour les délégués du Conseil municipal dans les associations locales, notamment en vertu des nouvelles délégations de Madame Isabelle CHARRIER et de Monsieur Guillaume GIRAUD (arrêtés municipaux 2017-204 et 2017-203 du 1^{er} juin 2017), une délibération est nécessaire pour modifier les délégués aux associations locales suivantes :

- MJC : deux délégués, **Madame Isabelle CHARRIER** et Monsieur Guillaume GIRAUD ;
- Ecole de musique : deux délégués, Madame Katia PECHARD et **Madame Isabelle CHARRIER** ;
- Scouts et guides de France : un délégué, **Monsieur Guillaume GIRAUD**.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir valider la modification des délégués du Conseil municipal dans les associations locales tassilunoises précitées.